

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARGE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-015 en date du 13 JANVIER 2021  
Portant sur la DETR 2021 : Travaux et aménagements  
dans les écoles du territoire**

L'an Deux Mille Vingt et un, le treize janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 42	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MEANARD, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, GRASS.

**Pouvoirs :** MM., ROULLAND à VENTENAT, LUQUET L à VERDIER.

**Excusés :** MM., DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur SCARAMUCCIA Christian.

Rapporteur : Françoise SIMON, Vice-Présidente.

Au vu des différents besoins recensés dans les écoles, il y a lieu de déposer un dossier DETR globalisant l'ensemble de ces besoins.

L'opération « travaux et aménagements dans les écoles du territoire » est finançable dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 70%.

À ce jour, un ensemble de besoins a été identifié et justifié par un devis.

La commission « école » réunie lundi 11 janvier 2021 a décidé d'intégrer l'ensemble des dépenses recensées pour chacune des écoles du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210113-2021-015-DE  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement est le suivant :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES - TRAVAUX</b>	<b>Montant HT</b>
TOTAL(1)	684 469,10 €
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES – AMENAGEMENTS</b>	<b>Montant HT</b>
TOTAL(2)	25 281,47 €
<b>TOTAL(1)+(2)</b>	<b>709 750,57 €</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>Montant HT</b>
Subvention DETR sollicitée (70 %)	496 825,40 €
Reste à charge :	212 925,17 €
- <i>Autofinancement éventuel com/com</i>	195 379,67 €
- <i>Fonds de concours des communes(*)</i>	17 545,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>709 750,57 €</b>

(\*) Conformément à la délibération n°2019-084 en date du 26 novembre 2019 concernant le fonds de concours versé par les communes bénéficiant de travaux d'investissements sur le bâti des écoles et leurs abords (cour et préau)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement ci-dessus,
- De valider le dépôt du dossier DETR 2021 pour un montant de dépenses subventionnable de 709 750,57 €,
  - D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 21 janvier 2021  
Pour copie conforme, le 21 janvier 2021

Le Président,  
**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210113-2021-015-DE  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021